

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 mars 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – COMMUNE (18-2024)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2023 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 123 949.46 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 772 115.30 €
RESULTAT 2023 (excédent)	648 165.84 €
RESULTAT ANTERIEUR	905 584.64 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>1 553 750.48 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	374 558.43 €
RECETTES INVESTISSEMENT	922 256.04 €
RESULTAT 2023 (excédent)	547 697.61 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 380 040.60 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>167 657.01 €</u>

Madame Anne DUNAN, 2^{ème} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023 de la commune est approuvé.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau